

**LE REGLEMENT DE FESTIVAL INTERNATIONAL LES SAISONS PARISIENNES A  
ST.PETERSBOURG 2014  
CONCOURS DE LONG-METRAGES**

**GARDER LA PARTIE REGLEMENT – KEEP THE REGULATIONS PART**

Le Troisième Festival International Les Saisons Parisiennes à St.Pétersbourg est organisé en co-production par La Maison de Cinéma de St.Pétersbourg et Les Saisons Parisiennes, Association Loi 1901.

Le Troisième Festival aura lieu du 3 au 9 juillet 2014 dans l'espace de la Maison de Cinéma à St.Pétersbourg, Russie.

**REGLEMENT** (à conserver)

Le Festival a pour objectif de promouvoir des films réalisés par les cinéastes débutants et confirmés sur **le sujet de Paris et de vie parisienne, mais aussi sur le regard de Paris vers les grandes villes du monde**, afin de mieux comprendre la situation et l'évolution des cinéastes du monde entier et de leurs cinéma dans chaque pays représenté.

Le Festival International Les Saisons Parisiennes à St.Pétersbourg proposera une programmation de **long-métrages de fiction** dans les catégories :

Les films francophones de la France

Les films francophones ou anglophones d'autres pays

**Le theme général : Le Romantisme, le Lyrisme ou le Comique de Grandes Villes**

concourant pour les Prix :

de meilleur court-métrage

de meilleur réalisateur

de meilleur acteur

de meilleure actrice

de meilleur scénario,

de meilleur chef-opérateur.

Les Prix seront attribués aux réalisateurs et réalisatrices ou à d'éventuels distributeurs.

Les films primés seront re-projetés lors de la journée de Palmarès à St.Pétersbourg et, éventuellement, de la journée de reprise à Paris.

**Le Festival remercie à l'avance les producteurs des films primés de laisser en possession de Festival une copie de film pour les archives, ainsi de bien vouloir mentionner le Prix dans tout document publicitaires du film, et en cas de distribution de faire figurer au générique sur les affiches et les dossiers de presse.**

Le Festival se réserve la possibilité de présenter des films n'entrant pas dans ces rubriques.

### **CONDITION D'INSCRIPTION A LA COMPETITION**

Peuvent participer à la compétition:

- les films réalisés par des cinéastes débutants ou confirmés
- **format de projection: DVD ou Hard Disque**
- inédits en Russie (n'ayant pas été exploités commercialement en Russie, n'ayant pas été diffusés sur les chaînes de télévision russe)
- réalisés depuis octobre 2010.

**Le bulletin d'inscription signé tenant lieu d'engagement, devra être retourné au BP de Siège de l'Association Les Saisons Parisiennes :**

Marianna Zentchenko  
Les Saisons Parisiennes  
Bureau de Poste Georges Brassens  
113, bd. Lefebvre  
75731, Paris CEDEX 15 France

**au plus tard le 15 décembre 2013 (par la poste), accompagné des documents suivants :**

- **le bulletin d'inscription signé**
- une copie DVD du film
- synopsis du film en français ou en russe (en français, anglais et russe si possible)
- une biographie et une filmographie de réalisateur (en français, anglais et russe si possible)
- 3 photos: 2 du film et 1 de réalisateur, (sur CD-ROM ou par email en jpg à 300 dpi)
- les dialogues du film en français ou en russe pour les films non sous-titrés
- des articles de presse
- les bandes d'annonce

**Les films sont prêtés gratuitement au festival pour toute sa durée.**

### **SOUS-TITRAGES DES FILMS SELECTIONNES**

**Il est obligatoire d'envoyer une copie sous-titrée en russe.** Exceptionnellement une possibilité d'aide à la traduction de sous-titrage électronique en russe sera envisagée pour les films sélectionnés dans l'ordre d'entrée des inscriptions et après examen des demandes. La traduction est payante. Tous les films sous-titres doivent être présentés pour la vérification avant l'envoi définitif.

### **PAYEMENT DES DROITS DE PARTICIPATION**

Les droits d'inscription sont payables à l'envoi de DVD de la présélection et doivent être envoyé par chèque à l'ordre de : Les Saisons Parisiennes ou mandat cache ou mandat international de Western Union à :

Marianna Zentchenko  
Les Saisons Parisiennes  
Bureau de Poste Georges Brassens  
113, bd. Lefebvre  
75731, Paris CEDEX 15 France

Montant des droits d'inscription est de :  
30 euros pour les long-métrages produits par des sociétés de Production  
20 euros pour les films auto-produits  
(sauf un accord commercial)

### **COMMENT ENVOYER VOTRE FILM ?**

a) Pour la pré-sélection :

Tout film proposé devra être reçu par le Festival **avant 15 décembre 2013**. Il est demandé d'envoyer le film par la poste, sur DVD, accompagné des dialogues en français, à l'adresse du BP de Association Les Saisons Parisiennes:

Marianna Zentchenko  
Les Saisons Parisiennes  
Bureau de Poste Georges Brassens  
113, bd. Lefebvre  
75731, Paris CEDEX 15 France

Si vous voulez recouperer la DVD envoyé au Festival il faudra nous contacter à partir de Aout 2014. L'envoi sera à vos frais.

b) Si le film est sélectionné :

la copie de projection sur le **DVD ou Hard Disque** doit être arrivée au :

La copie de vérification doit être envoyée **avant le 1 avril 2014** à :

- Pour la vérification de sous-titrage, les réalisateurs et les producteurs adresseront leurs copies à **BP à Paris, en France**, à leur frais.

Marianna Zentchenko  
Les Saisons Parisiennes  
Bureau de Poste Georges Brassens  
113, bd. Lefebvre  
75731, Paris CEDEX 15 France

La copie de projection doit être envoyée **avant le 15 avril 2014** à :

- Les films vérifiés doivent être envoyés directement à l'adresse indiqué par le Bureau de Festival à leur frais.

**FESTIVAL INTERNATIONAL LES SAISONS PARISIENNES A ST.PETERSBOURG**

tel. .06 32 29 64 22 // [parisian.seasons@gmail.com](mailto:parisian.seasons@gmail.com)  
<http://les-saisons-parisiennes-a-stpetersbourg.fr>

**ATTENTION !** Avant tout envoi d'une copie de projection en provenance de l'étranger, prendre contact avec le bureau du Festival, demander la régie films (email: [parisian.seasons@gmail.com](mailto:parisian.seasons@gmail.com))

**IMPORTANT :** La copie de projection doit être en DVD avec un lancement automatique ou sur Hard Disque, obligatoirement sous-titrée en langue russe. Les sous-titres doivent être intégrés dans l'image du film. Avant l'envoi définitif toutes les copies de projection doivent obligatoirement être présentés pour la vérification de sous-titrage. Tous les retards d'envoi de copie de projection et les sous-titrages comprenant les fautes seront pénalisés. Les films non sous-titrés en russe ne seront pas acceptés pour la projection.

#### **ASSURANCE/TRANSPORT**

Dans les deux cas (pré-sélection ou participation définitive au Festival) les frais de transports Aller/Retour, et d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie et des cassettes, sont à la seule charge du propriétaire du film.

Le Festival prend à sa charge, uniquement pour les films sélectionnés:

- Les frais d'assurance uniquement pendant la durée du Festival et sur les lieux du Festival.

En cas de perte ou de détérioration pendant le Festival, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie (certifiée par le formulaire décrivant l'état de copie). Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

#### **PRESENCE DES REALISATEURS ET DES REALISATRICES**

Chaque réalisateur ou réalisatrice dont le film aura été sélectionné peut se rendre au Festival à ses frais. Les frais de voyage et de séjour à St.Pétersbourg ne sont pas à charge du Festival pour la troisième édition.

Les réalisateurs et les réalisatrices présents pourraient participer à des conférences de presse et à une rencontre avec le public à l'issue de chaque projection, à des tables rondes en présence des professionnels du cinéma.

#### **MEDIA, TELEVISION et SITE INTERNET**

Les ayants-droits des films cèdent au Festival sans contre-partie le droit de reproduction des photographies ou extraits TV (moins de 3min) de leurs films pour diffusion dans les publications et sur le site du Festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

#### **DROITS D'AUTEUR**

Le participant ou la participante et son ayant droit déclarent détenir l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres y compris les droits musicaux.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement (seul le texte en français fait foi).